

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/09/29-5/01**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024228-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

OBJET : Plan Départemental de l'Eau : première répartition des subventions départementales de l'année 2022 pour les travaux d'entretien des rivières.

Dans le cadre du Plan Départemental de l'Eau (PDE) 2017 - 2024, une première répartition de subventions départementales 2022 pour les travaux d'entretien est proposée. Ces travaux correspondent à des tranches pluriannuelles d'entretien des cours d'eau non domaniaux du département. Ils sont réalisés par des syndicats de rivières ou des Communautés de communes dont certains bénéficient de la mission d'Assistance Technique Départementale (ATD) dans le cadre de l'Ingénierie Départementale ID77 assurée par le Service de l'Eau Potable et des Milieux Aquatiques (SEPoMA) de la DEEA. Le montant des subventions proposées est de 80 095 €.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/06 en date du 9 juin 2017, relative au vote du Plan Départemental de l'Eau 2017 – 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 15 novembre 2019 relative à la prorogation du Plan Départemental de l'Eau jusqu'en 2024,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétence à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/03 du 16 décembre 2021 relative à la nouvelle politique de l'eau et règles d'attribution des aides dans le domaine des milieux aquatiques et de la gestion du risque inondation,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 5/02 et 7/01 en date du 16 décembre 2021 relative au budget du Département pour 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention aux structures intercommunales désignées dans l'annexe n°1 de la présente délibération pour un montant total de **80 095 €**.

Article 2 : de prélever les crédits sur l'enveloppe inscrite sous l'action « Cours d'eau », opération « Entretien des rivières – AE22 (DF22) ».

Article 3 : d'approuver le projet de convention correspondant tel que joint en annexe n° 2 à la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer avec les bénéficiaires listés en annexe n° 1.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE

Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne